

Avant-propos

A quelques mois du bilan intermédiaire de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, et en prévision de son évaluation en 2020, le secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) et le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine ont souhaité lancer une démarche d'observation. Celle-ci apporte aux acteurs régionaux et locaux -élus, services de l'État, techniciens ou opérateurs- des informations statistiques ainsi que des éléments d'analyse sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la nouvelle région, avec pour objectif de rendre l'action locale plus efficace.

L'État et la Région ont choisi de s'appuyer sur le centre de ressources régional Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine pour mener à bien cette démarche.

Un partenariat a été engagé avec la direction régionale de l'Insee : il s'agit de mobiliser une expertise incontestable, de bénéficier des travaux menés au niveau national et au sein des différents établissements régionaux de l'Insee. Il s'agit également de garantir la qualité, la fiabilité, la richesse des données exploitées, mais aussi la possibilité d'en assurer le suivi dans le temps.

L'objectif de la démarche est donc double :

- disposer d'une connaissance régionale partagée de la situation des quartiers prioritaires. Cette connaissance doit, d'ores et déjà, permettre d'observer les principales tendances à l'œuvre dans les quartiers ;
- être en mesure de suivre les évolutions de ces quartiers afin d'alimenter les évaluations qui devront être réalisées à la fin de la période de contractualisation.

Il convient de préciser que la politique publique contractuelle, dite « **Politique de la ville** » sur la période 2015-2020, recouvre :

- les contrats de ville, co-pilotés par l'État et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), et dont le conseil régional est cosignataire ;
- les projets de rénovation urbaine comme le programme national pour la rénovation urbaine (PNRU) et le nouveau programme (NPNRU) ;
- les démarches urbaines intégrées conduites dans le cadre des programmes régionaux européens 2014-2020 à savoir le fonds européen de développement régional et le fonds social européen (FEDER-FSE) gérés par la Région.

La politique de la ville se déploie suivant trois piliers thématiques : le développement de l'activité économique et l'emploi / la cohésion sociale / le cadre de vie et le renouvellement urbain. Ses objectifs sont clairs :

- assurer l'égalité entre les territoires et leurs habitants ;
- réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et le reste de l'agglomération ;
- améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

L'étude vient apporter des éléments d'éclairage régionaux sur ces différents points.

Cependant, réalisée sur la base d'une sélection d'indicateurs actuellement disponibles, elle ne prétend pas expliquer l'ensemble des problématiques rencontrées sur les quartiers, ni traduire la spécificité et la complexité des réalités locales.

Cette étude se révèle pourtant une photographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville de notre région qui doit aider les acteurs à mieux les connaître, les situer et les comprendre dans leurs territoires. Elle demeurera un support de référence.

Nous vous en souhaitons bon usage.